



**Sixième réforme de l'État :  
Vers plus d'égalité**

(2013)

Ce texte reprend le contenu de l'intervention des FPS  
lors de l'audition par la  
Commission parlementaire commune  
(Région wallonne/Communauté française/  
Commission communautaire française de Bruxelles)

Bruxelles, le 26 février 2013

**Sonia Lhoest, Présidente**

**Françoise Claude  
Service Études**

[francoise.claude@mutsoc.be](mailto:francoise.claude@mutsoc.be)

**02/515.04.03**

Je voudrais tout d'abord remercier les élus des trois assemblées de consulter la société civile, et en particulier les mouvements familiaux, en ce moment crucial pour l'avenir de nos concitoyens et de nos enfants. Mouvement familial, nous sommes aussi un mouvement de femmes ; ces deux missions guident nos actions, avec un maître mot : égalité. Égalité entre les sexes, égalité entre les enfants.

C'est pourquoi, **en préambule** de cette intervention, je voudrais rappeler que le moyen le plus efficace, et même à vrai dire le **SEUL** moyen pour faire vraiment progresser l'égalité, c'est cette démarche qui porte un nom assez barbare : le **mainstreaming de genre**. C'est-à-dire la prise en compte des effets différenciés que pourront avoir toutes les décisions politiques sur les hommes et sur les femmes. Si on touche à la réglementation du travail, par exemple, étant donné la ségrégation actuelle du marché, il est évident que l'impact va être différent pour les unes et pour les autres : statistiquement, les femmes et les hommes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs, n'ont pas les mêmes durées de travail, les mêmes revenus, la même implication familiale etc. Chaque mesure peut donc favoriser l'égalité, ou au contraire creuser les discriminations. Il faut faire des simulations auparavant, et des évaluations régulières en cours d'application.

Venons-en maintenant à la question de **la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État**. Parmi les compétences transférées, nous nous exprimerons essentiellement sur deux domaines :

Les politiques en direction des **familles**, dont

- les allocations familiales,
- le statut des étudiants
- l'accueil des enfants
- les familles monoparentales

Et certains aspects de la politique de l'**emploi** :

- Les titres-services
- L'emploi de care

## I. Politiques à destination des familles

Je rappelle que la démarche de mainstreaming peut aussi s'appliquer aux enfants : toute décision devrait être décidée et évaluée selon ce critère : cette mesure va-t-elle dans le sens de l'égalité, ou au contraire renforce-t-elle les discriminations, ou même en crée-t-elle de

nouvelles ? C'est dans cet esprit que la politique à destination des familles doit selon nous être menée.

### 1. Les allocations familiales :

Principe général : les familles à bas et moyens revenus ne peuvent pas perdre ni au transfert ni à une future réforme. Si la décision devait être de les faire gérer par les Régions, il est indispensable que Bruxelles et la Wallonie gardent cependant une totale solidarité.

- si on considère les allocations familiales comme un **droit de l'enfant**, comme ce sera inscrit dans la Constitution, cela veut dire qu'elles ne sont plus liées au statut des parents et que tous les enfants y ont un droit égal.
- Dans cette optique, on pourrait envisager **une allocation unique** pour tous les enfants ; des suppléments d'âge et pour le handicap doivent être maintenus, car ils tiennent à des caractéristiques propres à la personne de l'enfant lui-même ; par contre le rang occupé par l'enfant n'a plus de raison d'être. Il est lié à sa constellation familiale et si on applique le principe de « l'allocation – droit de l'enfant », on ne peut certainement plus envisager que des frères et sœurs n'aient pas le même droit !
- Outre cette allocation de base, identique pour tous les enfants, il faudrait envisager un certain nombre de **suppléments sociaux**, liés non plus aux caractéristiques personnelles de l'enfant mais à la situation financière des parents. C'est par le biais de ces suppléments que le nouveau système pourrait :
  - o Assurer le maintien d'un montant au moins équivalent à l'actuel à tous les parents pour qui l'allocation familiale est un élément indispensable du budget mensuel (revenus faibles et moyens)
  - o Réorienter les dépenses pour une meilleure redistribution vers les familles à faible revenu, avec une certaine progressivité afin d'éviter les effets de seuil.

Pour ces suppléments liés au niveau de revenu des parents, on sort évidemment de l'allocation familiale comme droit de l'enfant, pour entrer dans **le soutien aux parents ayant charge d'enfants**. La logique voudrait que ces suppléments soient financés non plus par des cotisations sociales, mais par la solidarité collective, prélevée sur l'ensemble des revenus et non plus seulement sur les revenus du travail. Les sommes issues des cotisations sociales qui seraient ainsi

libérées doivent être réorientées vers les services aux familles. Il s'agit-là d'une piste qui devrait être explorée en profondeur, mais qui aurait en tout cas un effet redistributif plus efficace que le système actuel, source d'inégalités.

Par définition les suppléments socio-économiques doivent être réservés aux parents à faibles revenus ;

- L'accès aux supplément doit être déterminé par ce même revenu et non le statut social ;
  - certains suppléments actuels devraient être soumis aux mêmes conditions de revenus : je pense aux allocations de rentrée scolaire et aux allocations d'orphelins ;
  - la définition de l'orphelin devrait être élargie à certains parents qui sont seuls pour élever l'enfant (parent disparu, filiation paternelle inconnue, parent en prison etc.), ce que nous appelons les « orphelins sociaux ».
- Pour terminer sur cette question des allocations familiales je voudrais souligner un point précis qui demande un changement de réglementation : l'attributaire ouvrant le droit aux allocations familiales est la plupart du temps le père, et l'allocataire la mère. En cas de séparation, il arrive que certains pères abusent de leur position d'attributaire pour refuser de faire les démarches nécessaires pour que la mère continue à percevoir les allocations. La réglementation doit être revue afin de contourner cette mauvaise volonté, pour le bien de l'enfant.

## 2. Le statut des étudiants

devrait faire l'objet d'une réflexion en profondeur. Plus que jamais dans notre société de haute technicité, les diplômes sont le meilleur moyen d'améliorer sa situation sociale. Le fait que, statistiquement, les jeunes qui ne bénéficient pas des allocations familiales au-delà de 18 ans parce qu'ils ne font pas d'études, sont aussi majoritairement ceux qui sont issus de milieux défavorisés, pose un réel problème de justice et de progrès social.

Les allocations familiales actuelles sont très loin de pouvoir couvrir les besoins de ces jeunes. Nous demandons donc de « remettre à plat » la **politique de bourses d'études et de soutien aux étudiants** qui pourraient également prendre la forme d'aide au logement, à l'achat de livres ou autres, de manière à ce que ces jeunes puissent soulager le budget de leurs parents tout en étudiant. Ce soutien devrait être accessible à un nombre de jeunes beaucoup plus important qu'aujourd'hui ; le

montant et la forme des aides devraient être progressives et adaptées aux différents types d'études.

Je parle à nouveau ici d'une piste à réfléchir et à étudier attentivement avant sa mise en œuvre, mais il me semble important d'envisager une véritable révolution dans le soutien aux études supérieures de façon à contrer une reproduction sociale qui a pour l'instant des allures de véritable ségrégation. Les budgets actuellement alloués aux allocations familiales des jeunes de + de 18 ans ainsi qu'au soutien qu'apportent les CPAS à un nombre croissant d'entre eux pourraient entrer dans les pistes de financement. La lutte contre reproduction des inégalités dans le système scolaire doit prendre des formes variées, ceci en est une parmi d'autres. Les FPS sont prêtes à participer à cette réflexion.

### 3. L'accueil des enfants

une place d'accueil en crèche, un accueil extra-scolaire de qualité sont, eux aussi des **DROITS DE L'ENFANT**, quel que soit le statut de leurs parents. Si ces milieux d'accueil sont évidemment une nécessité pour permettre aux parents de travailler, et de travailler à temps plein, ils sont aussi un irremplaçable outil d'égalité entre enfants, plus peut-être même que les allocations familiales ; car ce sont les enfants issus des milieux les plus défavorisés qui ont le plus à y gagner en termes d'intégration sociale et d'acquisition de compétences humaines et cognitives diverses. Le droit à une place d'accueil devrait lui aussi figurer dans la Constitution !

La logique doit donc être celle de **l'accessibilité à tous les enfants** sans considération pour le statut des parents, ainsi qu'une attention soutenue à une qualité pointue de l'accueil. Les horaires doivent être adaptés aux besoins. Il ne peut pas s'agir de « garderies », comme on disait autrefois. La formation et le statut salarial du personnel d'accueil doivent être revalorisés.

**Le temps global que l'enfant passe en dehors de sa famille doit être harmonisé :** temps scolaire et parascolaire (devoirs, soutien pédagogique spécifique selon ses besoins...) et temps de loisirs. Le temps de l'enfant ne peut pas être saucissonné en fonction des intérêts des adultes, il doit être pris en charge de façon globale et cohérente. Les efforts en ce sens que mènent actuellement le gouvernement français sont à suivre de près.

Un accueil de qualité pour tous les enfants, c'est un investissement que nous devons faire par solidarité non pas simplement entre familles de milieux sociaux différents,

mais aussi entre les travailleurs d'aujourd'hui et les travailleurs de demain que sont les enfants. La situation de pénurie actuelle entraîne des distorsions injustes qui ne font que renforcer les inégalités entre enfants. Il en irait d'ailleurs de même si les places d'accueil devaient être réservées aux enfants dont les parents travaillent. L'accueil des enfants ne doit pas renforcer la société duale.

Je voudrais insister aussi sur la nécessaire augmentation du nombre de places d'accueil adaptées aux enfants handicapés, je pense par exemple aux enfants autistes. Ceux-là aussi ont énormément à gagner à fréquenter des milieux d'accueil professionnalisés et compétents pour leur pathologie, tout en rencontrant d'autres enfants. Ces milieux permettront de plus aux parents de garder intacte leur insertion professionnelle.

Enfin, en ce qui concerne plus précisément les milieux d'accueil financés par le FESC, nous insistons pour que l'emploi, le nombre de places et le nombre de structures d'accueil soient préservés.

#### 4. Les familles monoparentales

La définition des familles monoparentales doit être réfléchie de manière approfondie également. Les politiques sont parfois très incohérentes à leur égard : par exemple, tient-on compte, dans l'attribution d'un avantage, de pensions alimentaires payées par le parent non-gardien ? Dans certains cas oui, et dans d'autres non. Pour nous, la véritable monoparentalité, c'est celle où un parent est complètement seul pour entretenir et éduquer l'enfant, ce que plus haut j'ai appelé des « orphelins sociaux ». Il ne s'agit donc pas ici des cas de pensions alimentaires impayées : dans ce cas c'est le débiteur qui est responsable, et il y a bien deux parents.

On cite très souvent les familles monoparentales comme groupe à risque de pauvreté. **Une étude sociologique détaillée** devrait être menée pour classifier les différents types de famille concernées, et analyser finement les causes de cette pauvreté quand elle existe :

- salaire trop faible, allocations sociales insuffisantes ?
- Pensions alimentaires impayées ?
- Soins de santé, logement, école trop coûteux ?

Se lamenter sur une situation n'est pas utile. La décrire avec précision pour la contrer est indispensable.

## Pour conclure ces questions familiales

nous insistons pour que, malgré son éparpillement entre différents niveaux de pouvoir, le soutien que la société apporte aux parents dans leur tâche éducative soit cohérent : envisager globalement les aspects fiscaux, sociaux, et bien sûr la question des créances alimentaires. Nous ne rentrons pas ici dans ces matières fédérales, mais nos propositions sont accessibles sur notre site.

## II. Les politiques de l'emploi

S'il est un domaine où la démarche de gender mainstreaming est indispensable, c'est bien celui de l'emploi. Tant que les études, les professions, les secteurs économiques et les statuts professionnels seront ségrégués selon le sexe comme ils le sont aujourd'hui, aucune mesure d'apparence « neutre » ne le sera réellement : elle touchera forcément de manière différente les hommes et les femmes. Il faut en tenir compte. Parmi les matières transférées, nous en retenons deux, qui sont d'ailleurs d'excellents exemples de cette ségrégation : les titres-services (97% de femmes<sup>1</sup>) et les emplois de care : maisons de repos, soins à domicile, hôpitaux, crèches etc. (90% de femmes<sup>2</sup>)

### 1. Les titres-services :

Les emplois de titres-services sont des emplois très largement financés par les deniers publics. Il y a donc quelque chose de choquant à voir des entreprises privées tirer bénéfice de ce financement public. Selon nous, les titres-services ne doivent être organisés que par des pouvoirs publics et à certaines asbl strictement contrôlées.

Les dérogations à la loi sur le Contrat de travail qui subsistent dans ce statut doivent être supprimées.

### 2. Les emplois de « care »

Ces emplois sont d'une utilité sociale qui ne les rend comparables à aucun autre. Dans l'avenir, ils seront un réservoir d'emplois toujours croissant. Mais il ne suffit pas d'avoir

<sup>1</sup> *Évaluation du régime des titres-services pour les emplois de service et de proximité 2010*, IDEA-CONSULT, Bruxelles, juin 2011.

<sup>2</sup> Garde d'enfants et aide-ménagère : 90% de femmes ; infirmières et garde-malade diplômées : 88,2% de femmes ; personnel soignant sans qualification : 90% de femmes, etc. Chiffres 2010 – *Professions en Belgique selon le sexe*, SPF Economie, DG Statistique et information économique.



un grand cœur pour les exercer correctement. Ces emplois demandent souvent une grande technicité et une grande compétence psychosociale. **Il est donc indispensable que leur qualité et leur utilité soient reconnues, tant par une formation approfondie que par une revalorisation barémique.**

Je pense en particulier aux emplois de garde-malade à domicile qui doivent être multipliés et revalorisés. Ils sont indispensables pour prendre le relais de la famille, par exemple dans des situations de polyhandicap, ou encore de maladie d'Alzheimer. Les écoles de promotion sociale des FPS sont prêtes à organiser leur formation.